

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 311 pris en Conseil d'administration rendant exécutoire le rôle primitif de la taxe sur les chiens, exercice 1938

n° 311

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mars 1938

Numéro JO
n° 496 du 31/03/1938

Date du numéro
31 mars 1938

TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le rôle primitif de la taxe sur les chiens (exercice 1938) comprenant vingt articles et s'élevant à la somme de quatre cent quatre-vingts francs (480 francs).